



DOSSIER DE PRESSE

Présentation des rapports d'enquête et des plans d'actions, liés à la fuite accidentelle d'acide sulfurique, le 1^{er} avril 2009.

Les enseignements de l'accident, pour prévenir et maîtriser le risque industriel

Le 1er avril dernier, se produisait une fuite d'acide sulfurique sur le site industriel de Vale Inco Nouvelle-Calédonie. Un accident technique survenant lors d'opérations de tests, et impactant l'environnement de proximité, le creek de la Baie Nord.

Plus d'un mois après cet événement dommageable, les investigations menées pour comprendre les causes de l'accident sont achevées.

Aujourd'hui, le bilan des rapports d'enquête et les plans d'actions sont partagés avec les parties prenantes de l'entreprise.

Trois rapports d'enquête pour comprendre

Ce bilan prend en compte trois rapports d'enquête :

- le rapport d'enquête internationale de la Lloyd's commandité par la DIMENC et conduit en collaboration avec les institutions locales et Vale Inco Nouvelle-Calédonie.
- le rapport d'enquête interne de Vale Inco Nouvelle-Calédonie avec l'appui des équipes Vale Inco de Toronto, en concertation avec les populations voisines et leurs membres délégués des municipalités du Mont Dore et de Yate.
- et les rapports de suivi environnemental réalisés par trois organismes scientifiques et experts.

Les conclusions majeures

- **Selon le rapport de la Lloyd's**, qui prend en compte comme périmètre d'analyse l'accident et l'unité d'acide sulfurique, **3 causes majeures** :
 - o la défaillance technique des équipements liée à une cause structurelle : un défaut de conception et de fabrication des joints de dilatation.
 - o le système de rétention des fuites sur site : un déficit dans le dispositif opérationnel existant.
 - o les mesures d'urgence : un manquement dans l'appréciation du niveau d'alerte.

> Le rapport de la Lloyd's formule **20 recommandations**.
- **Selon le rapport d'enquête interne de Vale Inco Nouvelle-Calédonie**, qui prend en compte un périmètre d'analyse plus global et pluridisciplinaire, soit l'ensemble du site industriel, 3 causes majeures :
 - o la défaillance technique des équipements liés à une cause conjoncturelle : la dilatation et la déchirure d'un joint défectueux, dans des conditions de températures et de pression normales, provoquant une projection d'acide sulfurique en dehors du dispositif de rétention situé à l'aval de l'unité d'acide.
 - o Le système de rétention des fuites en particulier à l'aval de l'unité : un bassin de rétention non conçu pour faire face à ce potentiel de projection.
 - o Le dispositif opérationnel de prévention du risque industriel : une insuffisance des systèmes et des équipements pour prévenir ce type d'accident, malgré un temps de réaction des équipes des opérations, du commissioning et de secours évalué positivement.

- **Selon les rapports de suivi environnemental**, qui rendent compte :

- o des expertises d'urgence,
- o des expertises d'impact du milieu eau douce,
- o des expertises du milieu marin,
- o du suivi de l'évolution temporelle à court et moyen termes,
- o du suivi à long terme des écosystèmes et de leur capacité de régénération.

Les conclusions en termes d'évaluation des impacts environnementaux sont :

En milieu eau douce :

- o Suivi en urgence de l'évaluation physico-chimique de l'eau douce : impact ponctuel aigu, 12 heures après le passage de la vague d'acide sulfurique, le pH enregistré est de 7 (la norme pour le rejet dans l'environnement est entre 5.5 et 9.5)
- o Suivi des sédiments dans le creek : dissolution de certains métaux présents dans les sédiments. absence d'impact constaté.
- o Suivi des eaux souterraines : pas d'impact constaté
- o Suivi la faune d'eau douce : intensité forte mais de courte durée, recolonisation du milieu observée, impact modéré car réversible.
- o Suivi des macroinvertébrés en eau douce : impact significatif mais réversible.
- o Suivi de la flore rivulaire : pas d'impact irréversible (quelques fougères touchées)
- o Suivi de récupération des écosystèmes : retour aux conditions initiales rapides, conditions écologiques favorisant la recolonisation par la faune locale, absence d'impacts identifiés sur la mangrove.

En milieu marin :

- o Evaluation spatio-temporelle et analyse des métaux: apport limité de métaux dans un périmètre limité à 500 mètres, disparition totale du gradient deux semaines après l'accident.
- o Aucune pollution chronique des écosystèmes marins (corail, benthos, poissons)

Au-delà peuvent être envisagées, sous réserve d'un consensus scientifique et des communautés, et si cela est jugé nécessaire :

- **des mesures de restauration**

- o études de repeuplement du creek, selon les besoins qui seront identifiés.

- **des mesures de compensation additionnelles**

- o étude et préservation d'une autre rivière
- o développement des connaissances sur la population corallienne en Baie de Prony
- o étude des apports sédimentaires en Baie de Prony.

Des plans d'actions pour renforcer la prévention du risque industriel et la sécurité des hommes et des installations

Vale Inco Nouvelle-Calédonie met en place de nouveaux dispositifs visant à renforcer ses plans de prévention et de maîtrise du risque industriel lié à son activité.

Dans le cadre de son rapport interne et de ses 12 recommandations et des recommandations de la Lloyds, Vale Inco Nouvelle-Calédonie consolide et planifie le déploiement d'un **plan de 84 actions concrètes**.

Vale Inco a déployé dès à présent des mesures concrètes :

- des changements organisationnels :
 - o les opérations liées au commissioning (phase de tests techniques) sont désormais sous la responsabilité directe du Directeur Général.

- des opérations techniques de sécurisation :
 - o la décontamination du bassin de premiers flots et la pose d'une membrane,
 - o branchement du bassin de rétention de l'aire de stockage de soufre avec le bassin de premiers flots existant pour augmenter la capacité totale de rétention
 - o Attribution et planification des 84 actions.
 - o l'optimisation des capacités de rétention des fluides, par la disponibilité d'équipements supplémentaires,
 - o la revue des 600 joints sur l'ensemble de l'usine.

Des engagements en termes de sécurité industrielle et de dialogue

Vale Inco Nouvelle-Calédonie a pour priorité la sécurité des hommes et des installations.

Les tests techniques seront repris lorsque les conditions de sécurité seront réunies.

« En activité industrielle, le risque zéro n'existe pas. Une défaillance technique voire humaine ne peut être exclue. Le risque n'est jamais admissible en lui-même. Un risque se révèle admissible, ou non, dans un environnement particulier, à un moment donné. Nous exerçons des activités dans un environnement sensible, parce que d'exception en termes de biodiversité. La sécurité industrielle, c'est notre aptitude à maîtriser les risques dus à nos propres opérations ou ceux que notre environnement extérieur peut nous faire subir. C'est aussi notre volonté de les identifier lucidement dans nos activités industrielles, de les évaluer et enfin de les gérer. L'appréciation du seuil d'admissibilité des risques est le fruit d'un dialogue, d'une concertation entre l'industriel et ses parties prenantes, tout au long de la durée de vie des installations. Vale Inco Nouvelle-Calédonie est conscient de la nécessité de développer ce dialogue et entend y contribuer en industriel responsable » a rappelé Michel Sylvestre, Directeur Général de Vale Inco Nouvelle-Calédonie.